

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 28 septembre 2017.

RÉSOLUTION

2017-207

LOISIRS

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET *J'ÉCOUTE LA JEUNESSE*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de contribution financière de la MRC du Rocher-Percé dans le cadre du projet *J'écoute la jeunesse* pour un montant de 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une initiative de la MRC du Rocher-Percé et vise à appuyer la Table consultative jeunesse de son territoire afin de réaliser une vaste consultation jeunesse représentative des besoins des jeunes de la MRC. Un grand rassemblement jeunesse viendra valider les résultats obtenus et un plan d'action sera déposé.

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une demande d'aide financière favorable auprès du Secrétariat à la Jeunesse du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les autres municipalités de la MRC du Rocher-Percé sont également sollicitées pour contribuer à ce projet pour le même montant que celui demandé à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission autorise le versement d'une aide financière de 500 \$ à la MRC du Rocher-Percé dans le cadre du projet *J'écoute la jeunesse*.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.701.90.970 (subventions organismes de loisirs).

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire